

Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 1er novembre 2010, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 4 et 25 octobre 2010.
3. Achat de matériel d'aqueduc pour le projet du nouveau développement domiciliaire.
4. Frais d'étude pour la demande d'un certificat d'autorisation auprès du MDDEP.
5. Projets présentés dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 au 18 octobre 2010.
6. Projet Promotion de la municipalité dans le cadre du Pacte rural.
7. Rapport d'essai de perméabilité sur un terrain du nouveau développement résidentiel.
8. Disposition des feuilles mortes, résidus de pelouse, branches et arbustes.
9. Rapport du maire pour l'année 2010.
10. Mandat évaluateur pour établir valeur de remplacement bâtiment municipaux (pour assurances)
11. Renouvellement des assurances générales pour l'année 2011.
12. Date pour une soirée d'information des propriétaires riverains du bassin versant de la Rivière Noire avec l'Agence Forestière des Bois-Francs.
13. Déneigement des allées piétonnières et des escaliers à l'édifice municipal pour 2010-2011.
14. Période de questions de l'assistance.
15. Nomination d'un maire suppléant pour novembre et décembre 2010 et janvier 2011.
16. Installation lumière pour illuminer panneau Bienvenue Laurierville à l'entrée ouest du village.
17. Offre pour 23 livres du 150^e de Laurierville par l'éditeur Louis Bilodeau & Fils.
18. Demande de panneaux de signalisation par Jean-Claude Manningham et Jacques Demers.
19. Demande d'appui financier de la Maison du CLDI de l'Érable.
20. Délégation au brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville.
21. Transfert de 1 000 \$ au service de loisirs.
22. Souper des Fêtes de la municipalité.
23. Correspondance.
24. Approbation des comptes.
25. États des revenus et dépenses au 31 octobre 2010.
26. Varia.
27. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2010-220

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2010-221

Approbation des procès-verbaux du 4 et 25 octobre 2010.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 4 et 25 octobre 2010, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2010-222

Achat du matériel d'aqueduc pour le nouveau développement domiciliaire.

Attendu qu'il est prévu à l'entente intervenue entre le promoteur Michel Côté 2000 inc. et la municipalité de Laurierville, pour le développement domiciliaire de la rue du Boisé, lequel comporte 6 terrains, que la municipalité prend en charge les frais pour le prolongement du réseau d'aqueduc municipal;

Attendu que la municipalité a reçu 2 soumissions pour le matériel d'aqueduc nécessaire au prolongement du réseau d'aqueduc sur une longueur de ±90 mètres, soient de J.U. Houle ltée au prix de 8 975.73 \$, taxes incluses, et de Réal Huot inc., au prix de 10 549.31 \$, taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de J.U. Houle ltée, au prix de 8 975.73 \$, taxes incluses, pour la fourniture du matériel d'aqueduc pour le prolongement du réseau d'aqueduc du développement domiciliaire de la rue du Boisé, située sur le lot numéro 380-30.

Que l'installation du matériel d'aqueduc sera effectué par l'entreprise Transports Maggy Beaudet inc..

Que le coût d'installation du matériel d'aqueduc est estimé à 15 000.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2010-223

Frais d'étude pour la demande d'un certificat d'autorisation auprès du MDDEP.

Attendu que la municipalité de Laurierville s'adresse au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), pour obtenir un certificat d'autorisation pour le prolongement de son réseau d'aqueduc, afin de desservir le développement domiciliaire de la rue du Boisé;

Attendu que des frais sont exigibles par le MDDEP, pour l'étude de la demande de certificat d'autorisation;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité paie le tarif exigible au montant de 516.00 \$ au MDDEP pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation, pour le prolongement d'un réseau d'aqueduc.

Adoptée

Projets présentés dans le cadre du pacte rural 2007-2014 au 18 octobre 2010.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, informe les membres du conseil que Mme Isabelle Fillion, chargée de projet pour le pacte rural au CLD de l'Érable, a reçu 2 projets, soient un projet déposé par le Comité de développement économique (CDE) de Sainte-Julie et Laurierville

pour faire la promotion de la municipalité, et un second projet présenté par 4 parents de Laurierville, par l'entremise des Loisirs de Sainte-Julie de Laurierville, pour ajouter des modules dans le parc de la rue Place Roy.

Le projet du CDE de Sainte-Julie et Laurierville demande une aide financière de 14 000 \$ au pacte rural, tandis que le projet des Loisirs de Ste-Julie de Laurierville demande une aide financière de 34 220 \$.

Résolution : 2010-224

Révision du plan d'action de la municipalité.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil ajoute à son plan d'action pour le Pacte rural 2007-2014, le projet intitulé « La rue des enfants » présenté par 4 parents de Laurierville en collaboration avec Les Loisirs de Ste-Julie de Laurierville, afin d'aménager deux modules de jeux, soit un pour les enfants de 0-5 ans et un pour les enfants de 6-12 ans, au petit parc de la rue Place Roy.

Que les autres projets inscrits au plan d'action sont les suivants :

- Promotion de la municipalité
- Agrandir entrepôt des loisirs
- Réfection du terrain de tennis

Adoptée

Résolution : 2010-225

Projet Promotion de la municipalité dans le cadre du Pacte rural.

Considérant que la municipalité a déposé au CLD de l'Érable tous les documents requis en lien avec sa démarche de réflexion et de consultation réalisée dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville recommande à la MRC de l'Érable, le financement du projet suivant à partir de l'aide financière du pacte rural, et ce, pour le montant indiqué :

- Projet Promotion de la municipalité de Laurierville présenté par le Comité de développement économique de Ste-Julie de Laurierville pour un montant de 14 000 \$.

Adoptée

Résolution : 2010-226

Rapport d'essai de perméabilité sur un terrain du nouveau développement domiciliaire.

Attendu qu'un certificat d'autorisation est requis pour le prolongement du réseau d'aqueduc pour desservir le nouveau développement domiciliaire de la rue du Boisé, lequel est délivré par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Attendu que le projet domiciliaire n'est pas desservi par un réseau d'égout sanitaire, le MDDEP demande un rapport d'essai de perméabilité pour 2 des 6 terrains, afin de dégager une tendance à l'effet qu'un système septique individuel peut être installé sur chaque terrain en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8);

Attendu qu'un rapport de perméabilité a été effectué en mai 2010 sur le lot numéro 380-29, propriété de M. Michel Côté et Mme Chantal St-Pierre;

Attendu qu'un rapport de perméabilité doit être effectué sur un autre terrain;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise l'entreprise Percotec inc., à effectuer un rapport de perméabilité pour le lot numéro 380-32, situé dans le nouveau développement domiciliaire de la rue du Boisé, afin de compléter les informations demandées par le MDDEP, pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans ce secteur.

Que le coût du rapport de perméabilité est de 750.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2010-227

Disposition des feuilles mortes, résidus de pelouse et des branches et arbustes.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que les feuilles mortes et les résidus de pelouse apportés par les citoyens dans le dépôt aménagé au garage municipal soient transportés au site de compostage de Gaudreau Environnement inc. à St-Rosaire.

Que l'inspecteur en voirie, M. Henri Manningham, est autorisé à louer un broyeur pour transformer les branches et arbustes amassés au garage municipal en résidus de bois, afin de les mélanger avec les feuilles mortes et les résidus de pelouse.

Que le coût du traitement des feuilles mortes, des résidus de pelouse et de bois, au site de compostage de Gaudreau Environnement inc., est de 48.00 \$ la tonne, taxes non incluses.

Que les frais de transport et de chargement des feuilles mortes, des résidus de pelouse et de bois amassés présentement au garage municipal sont estimés à 800.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Rapport du maire 2010.

Le maire, M. Marc Simoneau, tel que stipulé à l'article 955 du Code municipal de la Province de Québec, dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité.

Il est résolu, comme prévu à l'article 955 du Code municipal, que le rapport du maire, soit distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité, par l'entremise du journal « Le Poliquin » du 12 novembre prochain.

Résolution : 2010-228

Mandat évaluateur pour établir valeur de remplacement des bâtiments municipaux.

Attendu que dans le cadre du renouvellement des assurances générales de la municipalité, il est suggéré, à tous les 7 ans, de faire établir la valeur de remplacement des bâtiments par un évaluateur agréé, afin de s'assurer que la valeur inscrite pour chaque bâtiment soit représentatif;

Attendu que la valeur de remplacement des bâtiments municipaux n'a pas été établie depuis plusieurs années;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos de procéder à l'évaluation de la valeur de remplacement des bâtiments municipaux, et accepte la proposition de M. Michel Leclerc de Dugré & Associés, évaluateur, datée du 29 octobre 2010, au prix de 1 600.00 \$, taxes non incluses, pour les bâtiments municipaux suivants :

Le Pavillon récréatif au 148 rue Grenier
Édifice municipal au 140 rue Grenier
Caserne des pompiers au 146 rue Grenier
Garage municipal au 477 avenue Provencher
Bâtiment à la station de pompage du 113 rue Mercier
Bâtiment au réservoir du 1361 Rang Scott.

Adoptée

Résolution : 2010-229

Contrat d'assurances pour la période du 15 décembre 2010 au 15 décembre 2011.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil accorde le contrat d'assurances biens, automobiles et responsabilité civile à Promutuel Appalaches-St-François, société mutuelle d'assurance générale, pour la période du 15 décembre 2010 au 15 décembre 2011

Que les couvertures des bâtiments ainsi que du matériel ont été majorées selon un indice d'inflation de 3.1%.

Que la prime pour la période susdite, selon la soumission datée du 8 octobre 2010, est de 13 745.47 \$, taxe incluse, soit 1 060.71 \$ de moins que pour la période du 15 décembre 2009 au 15 décembre 2010.

Adoptée

Résolution : 2010-230

Bassin versant de la Rivière Noire.

Attendu que M. François Villeneuve de l'Agence forestière des Bois-Francs demande la collaboration de la municipalité pour présenter son projet d'aménagement intégré du sous-bassin de la rivière Noire, aux 146 propriétaires d'une superficie de plus de 4 hectares situés sur le territoire de la municipalité, lequel projet a été présenté aux élus de la municipalité le 18 octobre dernier par M. Villeneuve;

Attendu que la participation de la municipalité consiste à fournir une salle pour la tenue d'une soirée d'information et à l'expédition d'une invitation aux 146 propriétaires de Laurierville touchés par le projet, laquelle invitation sera signée par le maire de la municipalité et par le responsable du projet à l'Agence forestière des Bois-Francs, M. François Villeneuve;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la demande de l'Agence forestière des Bois-Francs à l'effet de fournir la salle municipale gratuitement pour la tenue d'une soirée d'information sur le projet d'aménagement intégré du sous-bassin versant de la Rivière Noire, le lundi 15 novembre prochain à 19h30, et d'expédier les invitations aux 146 propriétaires de Laurierville concernés par le projet.

Que les frais pour l'envoi des lettres d'invitation sont estimés à 125.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2010-231

Déneigement des allées piétonnières et des escaliers à l'édifice municipal.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le déneigement des escaliers et des allées piétonnières à l'édifice municipal pour la saison 2010-2011, soit effectué par M. Pierre Comtois.

Qu'un montant de 200.00 \$ est accordé pour ce travail, lequel sera versé en deux versements de 100.00 \$, soit le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars 2011.

Que le montant alloué pourra être révisé si les précipitations de neige sont plus nombreuses que la moyenne.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Yvon Mercier suggérant d'alimenter l'entrepôt des loisirs en électricité par voie souterraine, afin d'enlever le poteau électrique situé entre la caserne des pompiers et l'entrepôt des loisirs, et ainsi faciliter l'entreposage de la neige de la cour de la caserne.

Le maire mentionne que la municipalité n'a pas de projet en ce sens pour le moment.

Résolution : 2010-232

Nomination d'un maire suppléant pour novembre, décembre 2010, et janvier 2011.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que M. Daniel Fortin, soit nommé maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2010, et janvier 2011, et qu'en conséquence, en l'absence du maire, il soit autorisé à signer les chèques et autres documents bancaires avec la Caisse Desjardins de l'Érable. De plus, ce dernier remplit les fonctions du maire, en son absence, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, comme stipulé à l'article 116 du Code municipal de la Province de Québec.

Adoptée

Résolution : 2010-233

Installation d'un luminaire pour éclairer le panneau de Bienvenue à l'entrée ouest du village.

Après délibérations, il est résolu d'étudier certaines options, comme de vérifier la possibilité de raccorder le luminaire à l'entrée électrique du voisin immédiat, soit M. Mathieu Marcoux, en versant une compensation pour l'énergie électrique consommée. L'option énergie solaire est également à vérifier.

Adoptée

Résolution : 2010-234

Offre pour 23 livres du 150^e de Laurierville.

Attendu que l'éditeur du livre du 150^e de Laurierville, Les Éditions Louis Bilodeau & Fils, s'apprête à cesser ses activités;

Attendu que l'éditeur possède en inventaire 23 livres du 150^e de Laurierville;

Attendu que le montant demandé par livre est de 20.00 \$;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de Les Éditions Louis Bilodeau & Fils, pour l'achat de 23 livres du 150^e de Laurierville au prix de 20.00 \$ l'unité, transport et taxes non inclus.

Adoptée

Résolution : 2010-235**Demande de panneaux de signalisation.**

Attendu que M. Jean-Claude Manningham de Transport J.C. Manningham inc., demande l'installation d'un panneau de signalisation du côté ouest de son entreprise de transport d'animaux, afin d'avertir les usagers du Rang 7 Ouest circulant en direction Est, de la possibilité qu'un camion de transport s'engage sur cette partie du Rang 7 Ouest;

Attendu que M. Jacques Demers, propriétaire d'une terre à bois dans le Rang 8 Est de Laurierville, demande un panneau de signalisation près de l'entrée charretière donnant accès à sa terre, laquelle entrée est également utilisée par quelques autres propriétaires de terre à bois, afin d'avertir les usagers du rang 8 Est circulant en direction ouest, de la possibilité qu'un camion remorque chargé de billes de bois s'engage sur cette partie du Rang 8 Est;

Après délibérations, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la demande de M. Jean-Claude Manningham, pour la pose d'un panneau de signalisation à l'ouest de son entreprise, indiquant la possibilité qu'un camion de transport s'engage sur ce secteur du Rang 7 Ouest, attendu la présence de son entreprise de transport d'animaux au 704 Rang 7 Ouest.

Que ce conseil n'est pas favorable à la demande de M. Jacques Demers, attendu que l'on retrouve ce type d'activité à plusieurs endroits sur le territoire de la municipalité.

Que si M. Demers est disposé à payer pour le panneau de signalisation et le poteau de soutien, le conseil municipal accepte de faire l'installation du panneau.

Que le coût du panneau de signalisation pour le Rang 7 Ouest et son poteau de soutien est d'environ 50.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2010-236**Appui financier à la Maison du CLDI de l'Érable.**

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'un montant de 100.00 \$ soit versé à La Maison du CLDI de l'Érable, organisme sans but lucratif, qui offre des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou un trouble envahissant du développement, pour les gens de la région de la MRC de l'Érable et ses environs.

Adoptée

Résolution : 2010-237**Délégation brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil délègue M. Luc Côté, conseiller, au brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville inc., le dimanche 28 novembre prochain à 11h30 au Motel Le Phare à Plessisville.

Attendu la nature de l'évènement, ce conseil juge à propos de défrayer le coût du brunch de M. Côté et de sa conjointe.

Que le coût du brunch est de 15.00 \$ par personne, pour un déboursé de 30.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2010-238**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 1,000 \$ soit transféré de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

Adoptée

Résolution : 2010-239**Souper des fêtes de la municipalité.**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à organiser un souper au Restaurant Le Baluchon le 3 décembre prochain pour les employés municipaux et leurs conjoints(es), les présidents(es) des différents organismes municipaux, ainsi que les membres du conseil et leurs conjoints (tes).

Que le coût de cette activité est estimé à 1,300 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre de remerciements du comité organisateur de la journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable, pour la contribution financière de la municipalité à l'édition 2010 de cette activité, laquelle s'est déroulée le dimanche 19 septembre dernier à Notre-Dame-de-Lourdes.
- Invitation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, à participer au projet *Municipalités et Familles*, ensemble pour des enfants en santé en association avec le défi santé.
- Lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, informant la municipalité que la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la municipalité pour l'année 2011, seront les suivants :

Proportion médiane :	85%
Facteur comparatif :	1.18
- Carte de remerciements du Cercle des Fermières de Laurierville, pour la contribution financière de la municipalité à l'occasion de son 75^e anniversaire de fondation.
- Réception du Règlement numéro 312 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 270 de la MRC de l'Érable, sur l'encadrement des éoliennes dans la MRC de l'Érable.

Liste des comptes

Carte Sonic : Essence du 20/09 au 07/10 et scie à chaînes	241.32
Receveur Gén. Canada : Remise féd. d'oct. 2010	1 451.93
Ministre du Revenu : Remise prov. d'oct. 2010	3 266.19
Rémunération : Salaire et allocation de dépenses maire et conseillers du 1 mai au 31 octobre 2010	12 919.98
Rémunération : Salaire des employés mun. de nov. 2010	10 253.68
L'Excellence : Ass.-collective des employés mun. de nov. 2010	1 164.52
SSQ : Cotisation régime retraite employés mun. de nov. 2010	1 014.58
Financière Banque Nationale : Intérêts et capital sur emprunt	69 219.70
Petite Caisse : Frais timbres et envoi postaux et frais déplacement	293.62
FQM : Frais dicom (transport)	54.49
Les Editions FD : Renouvellement Lois Municipales (2) 1 an	147.00

Ville Plessisville : 3 jugements cour municipale	620.44
Sylvain Beauregard, av. : Frais juridiques cour municipale	28.22
Ministre des Finances : Constat infraction pour antidérapant pneu	438.00
Vertisoft : Service courriels internet	44.02
Equipement MM : Service informatique	84.66
Distr. Robert Lachapelle : Matériels édifice municipal	152.38
Québec Loisirs : Achat livres pour bibliothèque	176.97
Librairie Lepage : Achat livres pour bibliothèque	100.68
BiblioRéseau :Etiquettes pour bibliothèque	11.67
Marius Marcoux & Fils : 2 interventions réparation luminaires (3)	167.06
SCA Appalaches : Matériels édifice et huile à fournaise	1 445.85
Aqua Data : Inspection 40 bornes d'incendie	1 568.96
Biolab : Analyses d'eau en oct. 2010	323.17
Signo Tech : Poteaux et panneaux de signalisation	1 639.44
Ferme Mercier : Travaux aqueduc, voirie et entrée village	1 142.86
Garage A. Charest 2010 inc. : Pièces tracteur	315.90
Goudreault Electrique : Rép. ligne garage et cabane des pompes	90.87
EMP : Travaux nivelleuse et transport 10 roues	2 346.39
JUHoule : Matériels aqueduc pour la nouvelle rue du Boisé	9 707.52
Protecto-Sol : Vidange fosse commune av. Labrie	1 647.98
Laurentide re/sources inc. : Fournitures lors journée Normand-Maurice	33.86
Carrières Plessis inc. : Fourniture de gravier 0-3/4 pour le Rang 2.	958.91
Claire Gosselin : Frais déplacement novembre et ass. coll..	120.12
Laurie Parent : Entretien aménagement paysager.	95.00
Sylvie Bissonnette : Entretien aménagement paysager.	506.00
Gilles Bissonnette : Entretien aménagement paysager et factures.	447.25
Fonds de l'information foncière : Avis de mutation octobre	21.00
Bell Canada : Service pour novembre.	667.30
Hydro-Québec : Lumière de rues pour octobre.	871.47
OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer pour novembre.	121.10
ORAPÉ : Service pour octobre.	232.50
Gaudreau Environnement inc. : Service pour octobre (estimé).	5 800.00
Régie de la Mauricie : Service pour octobre (estimé).	2 600.00
JM Samson inc. : Service de lift.	62.08
Armature G. Roy inc. : Alternateur tracteur.	133.43

Résolution : 2010-240

Approbation des comptes.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 octobre 2010.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 octobre 2010, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 200 544.99 \$, et des déboursés au montant de 1 042 547.27 \$, laissant un solde en caisse de 243 554.27 \$.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2010-241
Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.